

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	19 514 260	7 427 838	13 772 635
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	422 363 806	393 976 451	396 925 993
Placements à long terme	8	15 502 475	17 231 051	17 132 759
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	106 972	98 966	74 075
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 167 595	4 110 485	4 118 182
Autres actifs	11	6 684 988	8 722 669	5 339 636
<i>Total de l'actif</i>		468 340	431 567	437 363
		097	461	279
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 091 290	47 484	-
Emprunts et dettes rattachées	13	341 871 504	315 677 924	334 603 659
Dettes envers la clientèle	14	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Fournisseurs et comptes rattachés	15	44 235 898	35 721 529	22 893 180
Autres passifs	16	2 525 619	2 319 391	3 027 638
<i>Total du passif</i>		398 074	362 737	364 944
		502	475	128
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 055 600	38 814 826	38 814 826
Résultats reportés		4 363 551	2 506 613	2 506 613
Résultat net de la période		2 846 443	2 508 546	6 097 713
<i>Total des capitaux propres</i>	17	70 265 595	68 829 985	72 419 152
<i>Total passif et capitaux propres</i>		468 340	431 567	437 363
		097	461	279

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2015**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	10 418 234	11 535 986	5 908 458
- Autres Engagements donnés	15 260 092	15 817 931	15 539 012
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK	-	-	15 000 000
<i>Total en DT</i>	25 678 326	27 353 917	36 447 470
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	11 916 628	12 470 546	12 352 832
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 260 092	15 817 931	15 539 012
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	68 447 412	59 749 269	64 041 925
<i>Total en DT</i>	95 624 132	88 037 746	91 933 770
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	1 223 450	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	16 697 575	5 919 400	9 592 569
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	18 138 269	7 360 094	11 033 264

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		19 991 269	17 300 481	36 503 703
Autres produits sur opérations de leasing		610 690	670 943	1 342 734
<i>Total des produits de leasing</i>	18	20 601 959	17 971 424	37 846 437
Charges financières nettes	19	(11 176 732)	(9 625 625)	(20 211 417)
Produits des placements	20	271 518	334 732	460 053
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		9 696 745	8 680 530	18 095 073
Autres produits d'exploitation	21	168 314	247 558	315 423
Charges de personnel	22	(2 193 447)	(2 046 317)	(4 205 716)
Autres charges d'exploitation	23	(1 234 601)	(1 099 328)	(2 595 473)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(213 454)	(239 725)	(477 194)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		6 223 557	5 542 719	11 132 113
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(1 706 180)	(1 733 642)	(1 262 975)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(228 436)	(43 926)	(88 270)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		4 288 941	3 765 151	9 780 868
Autres gains ordinaires		72 275	111 064	128 921
Autres pertes ordinaires		(1 924)	(34 407)	(83 837)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		4 359 292	3 841 808	9 825 952
Impôt sur les bénéfices	27	(1 512 849)	(1 333 261)	(3 728 240)
<i>RESULTAT NET DE LA PERIODE</i>		2 846 443	2 508 546	6 097 713
Résultat par action	17	0,114	0,100	0,244

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014 (*)	décembre 2 014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		131 462 560	123 638 423	252 886 300
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(111 774 638)	(112 552 396)	(234 525 422)
Encaissements autres que leasing	28	51 708	234 491	288 108
Décaissements autres que leasing		(2 875 798)	(3 865 332)	(7 603 473)
Décaissements au personnel		(1 205 361)	(1 157 689)	(2 148 282)
Impôts et taxes payés (autres que l'IS)		(2 882 814)	(4 021 011)	(6 668 392)
Intérêts perçus	29	168 046	133 337	251 627
Intérêts payés	30	(10 719 855)	(8 603 736)	(18 885 697)
Impôts sur le résultat payés	31	(1 632 574)	(2 628 593)	(4 756 042)
		591 274	(8 822 506)	(21 161 273)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	98 990	97 000	97 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	223 019	279 669	386 795
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	-	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	1 315 944	915 265	984 145
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	(326 343)	(370 217)	(578 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	17 312	109 600	110 600
		1 328 922	431 317	399 699
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	38	(4 999 923)	(4 999 901)	(4 999 901)
Encaissements provenant des emprunts	39	52 160 000	40 000 000	81 840 000
Remboursement des emprunts	40	(44 429 937)	(35 830 934)	(58 908 269)
		2 730 140	(830 835)	17 931 830
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		4 650 336	(9 222 024)	(2 829 744)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		13 772 635	16 602 379	16 602 379
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	18 422 971	7 380 355	13 772 635

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
FCP OPTIMA	250 000	250 000	1,00%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 682 858	6 682 858	26,73%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2015 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2015, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2015 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2014 à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2015, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir par le bailleur au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2),

les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- *Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ

en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est

recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse ainsi que des soldes nets des comptes courants bancaires et des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

(a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) les passifs éventuels qui résultent :

- soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2015, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 12,18% et ce en passant de 120,7 MDT au cours du premier semestre de l'année 2014 à 135,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2015.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing (hors produits des placements) de 12,93% en passant de 8.345.798 DT au 30 juin 2014 à 9.425.227 DT au 30 juin 2015 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 16,11% contre une évolution des produits de leasing de 14,64%.

4-3. La légère baisse du coût du risque de 1,93% en passant de 1.734.233 DT au 30 juin 2014 à 1.700.785 DT au 30 juin 2015.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 13,47% en passant de 2.508.546 DT au 30 juin 2014 à 2.846.443 DT au 30 juin 2015.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :

(a) Reclassements au niveau de certaines rubriques de l'état des flux de trésorerie

Afin d'améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie de la société et d'accroître le degré d'utilité des informations y figurant conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains reclassements ont été opérés, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A des fins comparatives, l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 a été retraité, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancienne rubrique	Nouvelle rubrique	Période allant du 01/01 au 30/06 2014
Dividendes perçus sur titres de participation	FE 03- Encaissements autres que leasing	FI 01- Dividendes reçus sur placements à long terme	97 000
Impôts et taxes payés (autres que l'IS)	FE 06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE 07- Impôts et taxes payés (autres que l'IS)	(4 021 011)
Impôts sur les résultats payés	FE 06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE 10- Impôts sur le résultat payés	(2 579 094)
Produits perçus sur fonds gérés	FE 08- Intérêts perçus	FI 02- Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	279 669

En outre, les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes étaient présentées, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014, d'une manière séparée sous les intitulés respectifs "Encaissements provenant des emprunts" et "Remboursement des emprunts". La présentation des flux de trésorerie précités pour un montant net, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014, a donné lieu à un retraitement des flux correspondants du premier semestre de la même année pour 60.000.000 DT.

(b) Passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à celui retraité à des fins comparatives

Compte tenu de l'effet des reclassements susvisés et des autres ajustements décrits ci-après, le passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à celui retraité à des fins comparatives se présente comme suit :

	Au 30 juin 2014 publié (1)	Reclassements (2)	Ajustements (3)	Au 30 juin 2014 retraité (1)+(2)+(3)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>				
FE-01 Encaissements provenant des clients de leasing	123 634 005	-	4 418	123 638 423
FE-02 Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(112 754 687)	-	202 291	(112 552 396)
FE-03 Encaissements autres que leasing	289 207	(97 000)	42 283	234 491
FE-04 Décaissements autres que leasing	(3 321 225)	-	(544 107)	(3 865 332)
FE-05 Décaissements au personnel	(1 137 804)	-	(19 885)	(1 157 689)
FE-06 Impôts et taxes payés à l'Etat	(7 085 109)	6 600 104	485 004	-
FE-07 Impôts et taxes payés (autres que l'I.S.)	-	(4 021 011)	-	(4 021 011)
FE-08 Intérêts perçus	376 089	(279 669)	36 917	133 337
FE-09 Intérêts payés	(7 583 124)	-	(1 020 611)	(8 603 736)
FE-10 Impôts sur le résultat payés	-	(2 579 094)	(49 499)	(2 628 593)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	<u>(7 582 648)</u>	<u>(376 669)</u>	<u>(863 190)</u>	<u>(8 822 506)</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>				
FI-01 Dividendes reçus sur placements à long terme	-	97 000	-	97 000
FI-02 Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	-	279 669	-	279 669
FI-03 Décaissements provenant de l'acquisition de placements à long terme	(600 000)	-	-	(600 000)
FI-04 Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	915 265	-	-	915 265
FI-05 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(75 189)	-	(295 029)	(370 217)
FI-06 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	109 600	-	-	109 600
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<u>349 676</u>	<u>376 669</u>	<u>(295 029)</u>	<u>431 317</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>				
FF-01 Dividendes versés	(5 242 901)	-	243 000	(4 999 901)
FF-02 Encaissements provenant des emprunts	100 000 000	(60 000 000)	-	40 000 000
FF-03 Remboursement des emprunts	(96 746 153)	60 000 000	915 218	(35 830 934)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<u>(1 989 053)</u>	<u>-</u>	<u>1 158 218</u>	<u>(830 835)</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	<u>(9 222 024)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(9 222 024)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	<u>16 602 379</u>			<u>16 602 379</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<u>7 380 355</u>			<u>7 380 355</u>

Les ajustements opérés concernent les éléments suivants :

Libellé	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-03	-		
			FE-04	5 023
			FE-09	(10 227)
			FE-08	15 223
			FE-10	(10 020)
Agios bancaires		-		-
	FE-09	(503)		
			FE-04	(503)
Commissions bancaires payées		(503)		(503)
	FE-06	(375 646)	FE-04	(375 646)
Cotisations sociales payées		(375 646)		(375 646)
	FE-03	3 585		
	FE-08	525		
			FE-02	4 110
Escomptes de règlement obtenues de fournisseurs leasing		4 110		4 110
	FE-02	(198 181)		
	FE-04	(91 310)		
			FI-05	(289 490)
Décaissements aux fournisseurs d'immobilisations propres		(289 490)		(289 490)
	FF-01	(243 000)	FE-04	(243 000)
Jetons de présence et rémunérations assimilées		(243 000)		(243 000)
	FE-09	(706 492)	FF-03	(706 492)
Pertes de changes sur principal		(706 492)		(706 492)
	FE-09	83 782	FE-09	83 782
Couverture du risque de change avéré sur intérêts		83 782		83 782
	FE-09	1 694 330	FF-03	1 694 330
Couverture du risque de change avéré sur principal		1 694 330		1 694 330
	FE-04	(52 599)		
	FE-09	(20 021)		
			FF-03	(72 620)
Remboursement d'emprunts		(72 620)		(72 620)
	FE-04	23 478	FE-03	23 478
Remboursements Assurance		23 478		23 478
	FE-01	(4 418)		
	FE-03	(22 391)		
	FE-04	(10 337)		
	FE-08	(2 333)		
			FE-10	(39 480)
Retenues à la source opérées par les tiers		(39 480)		(39 480)
	FE-06	(109 358)		
			FE-04	(60 750)
			FE-09	(43 070)
			FI-05	(5 538)
Retenues à la source opérées par l'ATL		(109 358)		(109 358)
	FE-05	19 885	FE-08	19 885
Intérêts sur prêts au personnel		19 885		19 885

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 19.514.260 DT au 30 juin 2015 contre 7.427.838 DT au 30 juin 2014 se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Avoirs en Banques	19 402 582	7 367 729	13 762 427
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	4 906	-	-
Avoirs en Caisses	106 772	60 109	10 208
Total	19 514 260	7 427 838	13 772 635

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 422.363.806 DT contre un solde net de 393.976.451 DT au 30 juin 2014.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2014
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		435 178 750	417 378 005	421 333 697
+ Encours financiers	7.1	403 448 875	388 497 277	392 245 357
+ Impayés		32 025 676	28 976 515	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing		119 201	122 722	120 213
+ Créances- factures à établir		605 322	621 382	350 477
+ Valeurs à l'encaissement		990 527	920 286	809 559
- Intérêts échus différés		(2 010 850)	(1 760 177)	(1 903 358)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		17 220 789	5 919 400	4 485 266
Total brut des créances leasing	7.2	452 399 539	423 297 405	425 818 963
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(23 951 106)	(23 270 246)	(22 794 978)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 004 107)	(2 970 187)	(3 017 472)
Total net des créances leasing		422 363 806	393 976 451	396 925 993

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2015 la somme de 403.448.875 DT contre 388.497.277 DT au 30 juin 2014 et 392.245.357 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2015, un accroissement net de 11.203.518 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357
Capital amorti des anciens contrats	-	71 902 868	(71 902 868)
Ajouts de la période	106 493 662	15 118 602	91 375 060
Investissements (Nouveaux contrats)	102 988 683	14 814 151	88 174 532
Relocations	3 504 979	304 451	3 200 528
Retraits de la période	(72 842 798)	(64 574 124)	(8 268 674)
Cessions à la valeur résiduelle	(47 812 142)	(47 797 756)	(14 386)
Cessions anticipées	(13 427 608)	(10 092 606)	(3 335 002)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(24 191)	(10 971)	(13 220)
Transferts (cessions)	(4 851 147)	(2 870 329)	(1 980 818)
Radiations	(474 377)	(358 224)	(116 153)
Relocations	(6 253 333)	(3 444 238)	(2 809 095)
Soldes au 30 juin 2015	1 124 230 429	720 781 555	403 448 875

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	466 551 197	442 397 354	451 964 796
à recevoir dans moins d'1 an	168 921 872	157 453 470	169 227 833
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	285 314 045	275 936 046	272 548 954
à recevoir dans plus de 5 ans	12 315 280	9 007 838	10 188 010
- Produits financiers non acquis	(68 447 412)	(59 749 269)	(64 041 925)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	398 103 785	382 648 085	387 922 871
à recevoir dans moins d'1 an	138 523 383	131 301 641	139 746 750
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	248 698 640	243 104 881	238 951 277
à recevoir dans plus de 5 ans	10 881 762	8 241 563	9 224 844
Valeurs résiduelles (2)	286 115	305 865	303 998
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 058 975	5 543 327	4 018 488
Total général (1)+(2)+(3)	403 448 875	388 497 277	392 245 357

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Bâtiment et travaux publics	94 400 623	89 510 067	87 814 277
Industrie	59 034 931	55 366 607	59 153 517
Tourisme	6 417 103	5 382 455	5 015 134
Commerces et services	206 477 299	200 171 084	203 871 801
Agriculture	37 118 919	38 067 064	36 390 629
Total	403 448 875	388 497 277	392 245 357

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Equipements	47 927 070	48 805 700	49 259 439
Matériel roulant	298 212 096	291 671 549	289 740 443
Matériel spécifique	28 968 580	23 247 390	29 129 368
<i>Sous Total</i>	<i>375 107 746</i>	<i>363 724 638</i>	<i>368 129 250</i>
Immobilier	28 341 129	24 772 639	24 116 107
Total	403 448 875	388 497 277	392 245 357

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	315 187 576	71 951 347	4 502 276	2 569 275	9 238 401	403 448 875	28 341 129
Impayés	1 647 902	7 668 283	1 228 269	1 513 614	19 967 607	32 025 676	1 211 415
Créances- assurance matériel en leasing	106 483	4 377	-	-	8 341	119 201	-
Créances- factures à établir	575 123	21 563	8 635	-	-	605 322	13 704
Valeurs à l'encaissement	293 237	522 935	83 850	44 621	45 884	990 527	44 316
Intérêts échus différés	(1 555 871)	(386 894)	(22 728)	(12 914)	(32 444)	(2 010 850)	(137 749)
Contrats en instance de mise en force	16 413 862	806 928	-	-	-	17 220 789	248 702
CREANCES LEASING	332 668 313	80 588 539	5 800 303	4 114 596	29 227 788	452 399 539	29 721 516
Avances reçues ^(*)	(8 152 472)	(20 416)	(620)	(703)	(175 980)	(8 350 191)	(153 513)
ENCOURS GLOBAL	324 515 841	80 568 124	5 799 683	4 113 893	29 051 808	444 049 348	29 568 003
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 354 255	6 761 553	-	-	-	27 115 808	1 310 148
TOTAL ENGAGEMENTS	344 870 096	87 329 677	5 799 683	4 113 893	29 051 808	471 165 156	30 878 151
Produits réservés	-	-	(136 112)	(155 668)	(2 712 327)	(3 004 107)	(130 096)
Provisions à base individuelle	-	-	(217 483)	(471 112)	(23 145 889)	(23 834 484)	(1 648 681)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(116 621)	(116 621)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(353 594)	(626 780)	(25 974 838)	(26 955 212)	(1 778 777)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	342 395 800	86 723 452	5 446 088	3 487 113	3 076 970	441 129 423	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)	(1)		1,31%	0,93%	6,54%		
				8,78%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés	(2)		6,10%	15,24%	89,41%		
				69,18%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2015 à 8,78% contre 9,41% au 30 juin 2014 et 8,60% au 31 décembre 2014.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2015 à 69,18% contre 67,22% au 30 juin 2014 et 71,19% au 31 décembre 2014.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2015 à 15.502.475 DT contre 17.231.051 DT au 30 juin 2014. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	17 532 181	18 917 005	18 848 125
Participations directes		4 508 862	4 584 811	4 584 811
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	12 706 076	14 014 950	13 946 070
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		303 709	374 682	389 614
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	212 180	283 051	295 001
Intérêts courus sur obligations		185	286	3 269
Total brut (1) + (2)		17 835 891	19 291 687	19 237 739
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(100 947)	(230 983)	(100 947)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(1 923 881)	(1 521 064)	(1 695 445)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		15 502 475	17 231 051	17 132 759

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2015 la somme de 15.290.110 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 508 862	(100 947)	4 407 915
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	924 051	-	924 051
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					12 706 076	(1 923 881)	10 782 195
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(844 905)	655 101
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 532 182	(2 242 071)	15 290 110

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2015, la somme de 12.920.328 DT et se présentent comme suit :

<i>Année de libération:</i>	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2015
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<i>Emplois sur fonds à capital risque</i>								
<i>Participations en rétrocession</i>	139 500	2 000 000	486 070	700 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 924 970
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	280 770	48 757	-	1 293	5 096	1 078 480	373 665	1 788 061
<i>Débiteurs divers</i>	2 500	-	-	-	-	-	-	2 500
<i>Disponibilités en Banques</i>	649	189	-	150 736	-	38 634	14 583	204 791
<i>Total des emplois</i>	423 419	2 048 946	486 070	852 029	1 505 102	4 139 014	3 465 748	12 920 328
<i>Ressources des fonds à capital risque</i>								
<i>Dotations remboursables</i>	350 000	2 000 000	486 070	820 000	1 500 006	4 100 000	3 450 000	12 706 076 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	24 950	47 032	-	-	-	-	-	71 982 (b)
<i>Excédent de la période</i>	46 611	1 914	-	32 029	4 882	39 014	15 748	140 198 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	214	-	-	214
<i>Total des ressources</i>	423 419	2 048 946	486 070	852 029	1 505 102	4 139 014	3 465 748	12 920 328

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	36 039	-	-	30 639	-	-	-	66 678
+ Produits nets des placements	10 572	1 957	-	1 391	4 979	39 056	15 790	73 745
+ Dividendes	10 572	1 957	-	52	209	38 597	15 060	66 447
+ Plus-values de cession	-	-	-	1 339	4 770	459	730	7 298
- Services bancaires & assimilés	-	(42)	-	(1)	(97)	(42)	(42)	(224)
<i>Excédent de la période</i>	46 611	1 914	-	32 029	4 882	39 014	15 748	140 198

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 106.972 DT contre 98.966 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul/ Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972
TOTAUX		417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 4.167.595 DT contre 4.110.485 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul/ Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1042 157	46 876	-	1089 034	3226 772
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	82 589	11 299	1 186 467	643 409	90 516	11 299	722 626	463 841
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	10 537	516 694	359 960	8 602	8 569	359 993	156 701
Matériel informatique	33,3%	521 465	36 970	62 088	496 346	477 564	15 085	61 832	430 816	65 530
Installations générales	10,0%	748 429	44 471	46 901	746 000	536 386	19 462	45 850	509 998	236 001
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	245 497	143 092	7 280 063	3 059 476	180 542	127 550	3 112 468	4 167 595

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2015 la somme de 6.684.988 DT contre 8.722.669 DT au 30 juin 2014 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2014
Instrument de couverture	322 533	1 602 759	945 921
Prêts et avances au personnel	1 086 224	1 129 200	1 059 168
- Échéances à plus d'un an sur prêts	852 324	880 028	815 975
- Échéances à moins d'un an sur prêts	233 538	249 172	242 632
- Effets remis à l'encaissement	-	-	561
- Avances et acomptes	4 788	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 525 734	1 092 459	1 307 518
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 525 734	1 062 163	1 305 988
- Frais d'augmentation de capital	11.2 -	30 296	1 530
Etat, impôts et taxes (actif) :	2 174 085	1 900 558	331 623
- Report de TVA	2 164 574	1 874 466	-
- TVA en attente ou à régulariser	-	-	310 784
- Avance TFP	4 108	6 979	-
- Retenues à la source	57 700	55 894	64 945
- Moins : provisions	(52 297)	(36 781)	(44 106)
Autres débiteurs :	1 303 102	2 762 560	1 393 426
- Avance aux fournisseurs	178 251	2 051 638	101 533
- Fonds de péréquation des changes	1 086 666	668 170	1 251 563
- Autres débiteurs divers	95 627	105 714	100 568
- Moins : provisions	(57 442)	(62 962)	(60 238)
Comptes de régularisation actif :	235 413	197 235	264 081
- Produits à recevoir	7 692	9 072	26 172
- Charges constatées d'avance	227 720	188 163	237 909
Total	6 684 988	8 722 669	5 339 636

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	95 647	6 054	-	101 701	19 924
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	114 887	5 265	-	120 152	6 980
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	(172 485)	-	172 485	-	(172 485)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	(427 826)	-	415 308	12 518	(427 826)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	160 545	12 788	-	173 333	30 090
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	106 905	15 589	-	122 493	62 964
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	125 881	16 439	-	142 320	33 182
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	59 391	17 377	-	76 769	98 621
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	50 806	22 435	-	73 242	152 796
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	58 585	32 388	-	90 973	131 002
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	35 800	27 170	-	62 969	159 614
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	-	42 608	-	42 608	400 183
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	-	430 378	-	430 378	-	-	-	-	430 378
TOTAUX	2 702 228	430 378	(600 311)	2 532 295	1 396 239	210 632	(600 311)	1 006 561	1 525 734

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 210.632 DT figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	-	172 599	171 070	1 530	-	172 599	-
TOTAUX	172 599	-	-	172 599	171 070	1 530	-	172 599	-

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de la période close le 30 juin 2015, à 1.530 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2015 la somme de 1.091.290 DT contre 47.484 au 30 juin 2014 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
Banques, découverts	1 091 290	47 484	-
Total	1 091 290	47 484	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 341.871.504 DT au 30 juin 2015 contre 315.677.924 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	333 719 459	308 055 276	326 770 929
Emprunts obligataires	271 886 000	245 000 000	237 840 000
Emprunts auprès des E.C	48 415 389	45 089 199	72 964 477
Emprunts extérieurs	13 418 070	17 966 077	15 966 453
+ Intérêts post-comptés courus (2)	8 148 754	7 609 169	7 824 298
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 086 237	7 122 316	6 938 896
Intérêts courus sur emprunts auprès des E.C	986 376	392 072	799 268
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	76 142	94 781	86 133
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	3 291	13 479	8 432
Total général (1) + (2) + (3)	341 871 504	315 677 924	334 603 659

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 333.719.459 DT au 30 juin 2015 contre 308.055.276 DT au 30 juin 2014 et 326.770.929 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2015, un accroissement net de 6.948.530 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
ATL subordonné 2008/2	12 000 000	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	8 000 000	-	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2010/1	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000
ATL 2010/2	21 000 000	-	-	-	21 000 000	14 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	36 000 000	-
ATL 2014/1	20 000 000	-	(4 000 000)	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	20 000 000	-	(2 114 000)	-	17 886 000	15 772 000	2 114 000
ATL 2014/3	27 840 000	12 160 000	-	-	40 000 000	36 006 000	3 994 000
ATL 2015/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	40 000 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	237 840 000	52 160 000	(18 114 000)	-	271 886 000	214 778 000	57 108 000
EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES							
BEI	3 189 903	-	(1 891 779)	(99 672)	1 198 452	-	1 198 452
BIRD	8 000 000	-	-	-	8 000 000	7 428 571	571 429
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 776 550	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	15 966 452	-	(1 891 779)	(99 672)	13 975 002	12 205 121	1 769 881

DESIGNATION (Suite)	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BNA (CMT)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	2 500 000	500 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	15 000 000	15 000 000	(30 000 000)	-	-	-	-
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail)	-	24 630	(2 421)	-	22 209	14 497	7 713
AL BARAKA BANK (CMT)	464 477	-	(128 229)	-	336 248	68 873	267 375
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	21 964 477	15 024 630	(32 130 650)	-	4 858 457	1 583 370	3 275 088
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	50 000 000	(53 000 000)	-	32 000 000	-	32 000 000
ZITOUNA BANK	16 000 000	26 000 000	(31 000 000)	-	11 000 000	-	11 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	76 000 000	(84 000 000)	-	43 000 000	-	43 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	326 770 929	143 184 630	(136 136 429)	(99 672)	333 719 459	228 566 491	105 152 968

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2015				Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Jun 2014	Décembre 2014
							Total Général	Total Général	
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>									
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	29 078 000	126 060 000	49 098 000	214 559 800	4 919 605	219 479 405	177 136 446	191 874 947
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	6 030 000	22 620 000	8 000 000	45 326 200	1 450 714	46 776 914	59 092 096	40 601 913
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	8 400 000	-	11 200 000	672 307	11 872 307	14 840 384	11 483 529
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	600 000	-	800 000	43 611	843 611	1 053 390	818 507
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	1 198 452	-	-	1 198 452	9 076	1 207 528	5 227 431	3 213 423
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	571 429	4 571 429	2 857 143	8 000 000	41 548	8 041 548	8 041 548	8 042 237
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 729 457	2 047 093	4 776 550	28 808	4 805 358	4 805 358	4 805 358
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	32 000 000	-	-	-	32 000 000	857 049	32 857 049	25 231 428	35 543 898
ZITOUNA BANK	11 000 000	-	-	-	11 000 000	99 679	11 099 679	11 107 977	16 150 436
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 000 000	1 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	4 000 000	3 000 000
BNA	500 000	1 500 000	500 000	-	2 500 000	26 201	2 526 201	4 546 590	3 537 540
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	15 062 514
<i>Autres concours</i>									
ATTIJARI LEASING	1 864	5 849	14 497	-	22 209	-	22 209	-	-
AL BARAKA BANK	-	267 375	68 873	-	336 248	3 447	339 695	595 276	469 356
Total	65 501 864	39 651 105	166 564 255	62 002 236	333 719 459	8 152 045	341 871 504	315 677 924	334 603 659

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 8.350.191 DT au 30 juin 2015 contre 8.971.148 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Avances et acomptes reçus des clients	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	8 350 191	8 971 148	4 419 652

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 44.235.898 DT au 30 juin 2015 contre 35.721.529 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 013
<i>Fournisseurs de biens</i>	44 073 596	35 233 516	22 651 381
Fournisseurs, factures parvenues	7 481 086	4 267 527	2 321 381
Fournisseurs, factures non parvenues	1 652 049	10 897 562	2 176 812
Effets à payer	34 940 461	20 068 427	18 153 189
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	162 302	488 012	241 798
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	30 697	41 004 *	45 127
Divers fournisseurs	130 679	446 082 *	195 746
Total général (1) + (2)	44 235 898	35 721 529	22 893 180

(*) Des dettes envers des fournisseurs d'immobilisations propres totalisant la somme de 17.443 DT figuraient, à tort, dans les notes aux états financiers intermédiaires publiées au titre de la période close le 30 juin 2014, sous l'intitulé "Divers fournisseurs".

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.525.619 DT au 30 juin 2015 contre 2.319.391 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	913 853	788 043	1 085 180
- Impôt sur les sociétés à payer 16.1	403 877	259 656	536 237
- TVA à payer	-	-	79 638
- Autres impôts et taxes	509 976	528 387	469 305
Personnel :	837 225	807 863	957 104
- Bonus et primes de bilan à payer	665 326	649 382	781 574
- Congés à payer	171 899	158 481	175 529
Créditeurs divers	4 444	3 871	4 717
- Actionnaires, dividendes à payer	194	117	117
- Autres créditeurs divers	4 250	3 754	4 600
Organismes de sécurité sociale	240 585	212 208	219 879
Autres charges à payer	410 889	391 360	643 547
Comptes de régularisation passif :	29 660	27 083	28 248
- Produits constatés d'avance	1 004	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	28 655	27 083	28 248
Total	2 525 619	2 319 391	3 027 638

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
+ Impôt sur les sociétés dû	1 512 849	1 333 261	3 728 240
- Acomptes provisionnels	(1 105 207)	(1 061 831)	(3 185 494)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(3 765)	(11 773)	(6 509)
Dettes (report) d'impôt exigible	403 877	259 656	536 237

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 379 330	2 379 330
Réserve pour réinvestissements exonérés	17 048 127	18 003 022	18 003 022
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 432 474	1 432 474
Résultats reportés	4 363 551	2 506 613	2 506 613
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	<i>67 419 152</i>	<i>66 321 439</i>	<i>66 321 439</i>
Résultat net de la période (1)	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Total des capitaux propres avant affectation (D)	70 265 595	68 829 985	72 419 152
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,114	0,100	0,244

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2014								2 508 546	2 508 546
Soldes au 30 Juin 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	2 508 546	68 829 985
Résultat net deuxième semestre 2014								3 589 166	3 589 166
Soldes au 31 Décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2015								2 846 443	2 846 443
Soldes au 30 Juin 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2 014
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	19 991 269	17 300 481	36 503 703
Marges financières nettes de leasing (A)	18 926 038	17 053 062	35 595 934
Préloyers (B)	52 615	22 471	48 663
Intérêts de retard	1 064 210	530 362	1 211 805
Variation des produits réservés	(51 594)	(305 414)	(352 699)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	610 690	670 943	1 342 734
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	238 340	308 943	570 872
Récupération de frais de dossiers	195 757	179 592	398 901
Récupération de frais de rejet	175 882	176 517	357 798
Récupération de frais de télégramme	712	5 890	10 882
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	4 282
Total (1) + (2)	20 601 959	17 971 424	37 846 437
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	392 712 134	364 734 677	364 734 677
. A la fin de la période	415 610 689	388 873 350	392 712 134
. Moyenne (C)	404 161 412	376 804 014	378 723 406
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	18 978 653	17 075 533	35 644 597
- Taux moyen (D)/(C)	9,39%	9,06%	9,41%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre
				2 014
Charges financières des emprunts (1)	(A)	11 218 776	9 722 898	20 422 167
Intérêts sur emprunts obligataires		8 470 945	7 389 184	14 963 944
Intérêts sur emprunts auprès d'E.C		509 219	569 382	1 360 975
Intérêts sur emprunts extérieurs		314 371	370 515	711 505
Contributions au F.P.C		28 585	73 011	121 878
Intérêts sur certificats de leasing		1 684 923	1 128 660	2 799 500
Intérêts sur billets de trésorerie		-	-	71 778
Commissions sur émission d'emprunts		100	12 061	13 536
Résorptions des frais d'émission des emprunts		210 632	180 086	379 051
Autres charges financières nettes (2)		(42 043)	(97 273)	(210 749)
Intérêts sur comptes courants		(42 331)	(89 146)	(180 803)
Autres produits financiers		287	(8 127)	(29 947)
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(623 388)	(657 177)	(1 314 014)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		623 388	657 177	1 314 014
Total (1) + (2) + (3)		11 176 732	9 625 625	20 211 417
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		326 770 929	305 528 040	305 528 040
. A la fin de la période		333 719 459	308 055 276	326 770 929
. Moyenne	(B)	330 245 194	306 791 658	316 149 485
- Taux moyen	(A)/(B)	6,79%	6,34%	6,46%

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2 014
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	18 031	11 667	11 667
Revenus des pensions à terme	18 031	11 667	11 667
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	253 488	323 065	448 386
Dividendes	98 990	97 000	97 000
Revenus nets des fonds gérés (<i>Cf. note 8.1</i>)	140 198	174 029	295 001
Intérêts sur obligations	3 049	286	3 387
Gains sur cession d'actions	-	29 250	29 250
Jetons de présence	11 250	22 500	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(1)	(1)
Total (1) + (2)	271 518	334 732	460 053

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2 014
Produits locatifs des contrats de location simple	35 303	60 123	96 020
Intérêts sur prêts au personnel	26 345	19 885	44 562
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	39 423	12 942	12 942
Ristournes sur contrats d'assurance	61 806	131 129	135 736
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 437	23 478	26 163
Total	168 314	247 558	315 423

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Avantages à court terme (1)	1 950 640	1 840 876	3 794 048
Salaires et compléments de salaires	1 255 894	1 159 841	2 575 903
Bonus et prime de bilan	393 610	381 317	645 425
Autres charges de personnel	153 543	163 732	294 524
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	139 969	128 961	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 624	7 024	14 388
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	242 807	205 441	411 668
Cotisations patronales au régime de retraite de base	112 677	103 815	212 384
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	37 764	17 065	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	72 655	70 240	93 801
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	19 711	14 320	43 587
Total (1) + (2)	2 193 447	2 046 317	4 205 716

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Honoraires et autres rémunérations	265 851	257 291	529 176
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	173 686	78 704	193 497
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	-	-	318 549
Autres impôts et taxes	129 548	129 653	266 358
Publicité, publications et relations publiques	49 088	47 134	117 334
Frais postaux et de télécommunication	90 187	92 238	230 838
Services bancaires et assimilés	232 130	249 117	480 708
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	58 227	68 278	133 571
Cotisations APB	9 000	9 000	18 000
Loyers et charges locatives	17 292	16 750	36 283

Frais de gestion des valeurs mobilières	61 118	54 551	72 209
Autres charges d'exploitation	148 474	96 612	198 950
Total	1 234 601	1 099 328	2 595 473

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	31 383	26 971	53 445
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	180 542	183 987	366 216
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	1 530	28 767	57 533
Total	213 454	239 725	477 194

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Coût du risque (1)	1 700 785	1 734 233	1 258 964
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 993 482	5 019 106	6 706 430
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(3 292 931)	(3 284 874)	(5 447 467)
+ Pertes sur créances radiées	609 616	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(544 423)	-	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(64 959)	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	5 395	(590)	4 011
+ Dotations	8 191	-	7 325
- Reprises	(2 795)	(590)	(3 314)
Total (1) + (2) + (3)	1 706 180	1 733 642	1 262 975

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	

+ Dotations	228 436	159 685	327 254
- Reprises	-	(115 759)	(238 984)
Total	228 436	43 926	88 270

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 512 849	1 333 261	3 728 240
Total	1 512 849	1 333 261	3 728 240

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	35 021	57 384	102 459
+ Jetons de présence perçus	11 250	22 500	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	-	131 129	135 736
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 437	23 478	26 163
Total	51 708	234 491	288 108

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 133	-	118
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	18 031	11 667	11 667
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	73 387	101 785	195 280
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	70 496	19 885	44 562
Total	168 046	133 337	251 627

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	8 323 605	5 935 981	13 694 160
+ Intérêts payés sur emprunts auprès d'E.C	584 505	727 431	1 466 758
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	337 646	670 096	1 047 216
+ Contributions payées au F.P.C	79 376	168 389	168 389
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 422 529	1 172 982	2 488 893
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	-	71 778
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	13 248	12 638	32 286
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(41 054)	(83 782)	(83 782)
Total	10 719 855	8 603 736	18 885 697

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Impôt sur les sociétés payé	522 604	1 543 216	1 543 216
+ Acomptes provisionnels payés	1 105 207	1 035 878	3 132 527
+ Retenues à la source opérées par les tiers	4 763	49 499	80 299
Total	1 632 574	2 628 593	4 756 042

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	98 990	85 000	85 000

+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	-	12 000	12 000
Total	98 990	97 000	97 000

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	-	10 332
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	96 793
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	-	61 558	61 558
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	32 092	32 092
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	51 118	44 180	44 180
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	60 911	31 188	31 188
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	56 127	28 516	28 516
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	54 863	82 136	82 136
Total	223 019	279 669	386 796

Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Participation PHENICIA SEED FUND	-	500 000	500 000
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	-	100 000	100 000
Total	-	600 000	600 000

Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014

+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 315 944	661 015	729 895
+ Produits de cession de participations directes	-	254 250	254 250
Total	1 315 944	915 265	984 145

Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	64 280	51 884	53 467
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	245 497	322 540	552 065
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(24 630)	-	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(12 267)	-	(39 600)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	3 611	-	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	35 424	13 236	34 474
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	45 127	23 561	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(30 697)	(41 004)	(45 127)
Total	326 343	370 217	578 841

Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Valeur brute des immobilisations cédées	130 825	280 377	283 123
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(127 550)	(276 138)	(278 883)
± Résultat de cession des immobilisations	10 646	125 333	126 333
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	28	28
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	20 000	-	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(16 609)	(20 000)	(20 000)
Total	17 312	109 600	110 600

Note 38. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
+ Détachement de dividendes	5 000 000	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(77)	(99)	(99)
Total	4 999 923	4 999 901	4 999 901

Note 39. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	52 160 000	40 000 000	67 840 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	-	-	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	-	14 000 000
Total	52 160 000	40 000 000	81 840 000

Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
+ Remboursements sur emprunts obligataires	18 114 000	12 000 000	47 000 000
+ Remboursements sur emprunts auprès d'E.C	2 130 650	2 121 311	4 246 033
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	1 891 779	2 403 953	4 356 566
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	15 000 000	20 000 000	5 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	8 000 000	1 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(706 492)	(1 694 330)	(1 694 330)
Total	44 429 937	35 830 934	58 908 269

E.C : Etablissements de crédit

Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2014
+ Avoirs en banques	19 402 582	7 367 729	13 762 427
- Découverts bancaires	(1 091 290)	(47 484)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	4 906	-	-
+ Avoirs en caisse	106 772	60 109	10 208
Total	18 422 971	7 380 355	13 772 635

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 24 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI